

ques par les colonies et par les gouvernements anglais, M. Chamberlain s'exprime ainsi :

"Nous avons donc eu une proposition par les libre-échangistes anglais que les colonies ont rejetée, puis une proposition par les protectionnistes coloniaux que l'Angleterre a refusée. Si donc nous voulons faire quelque progrès vers la solution de cette question, nous devons adopter un moyen terme, un terme où l'on rencontrera des avantages mutuels, un terme où chaque partie cédera quelque chose de ses idées préconçues et où le bien général dominera les intérêts particuliers. Je dois dire que, si je l'ai bien comprise, une résolution qui va vous être soumise par la Chambre de Commerce de Toronto, contient le germe de tel compromis.

"Que dit donc cette résolution ? J'espère l'avoir bien comprise.

"Cette résolution projette l'établissement d'une union douanière qui créerait pratiquement le libre-échange, dans les limites de l'empire, mais laisserait les colonies libres d'imposer les droits qu'elles jugeraient nécessaires sur les marchandises étrangères, excepté que, (et ceci serait une condition essentielle de tout arrangement), la Grande Bretagne consentirait à imposer des droits modérés sur certains articles que les colonies produisent abondamment. Si je l'ai bien compris, ces articles comprendraient les grains, la viande, la laine, le sucre et sans doute d'autres articles dont nous faisons une consommation prodigieuse, que les colonies produisent facilement et qui nous seraient fournis, pour ainsi dire exclusivement par ces colonies et par la main d'œuvre de sujets britanniques.

* * * * *

"Cet arrangement offrirait à nos colonies un marché illimité pour leurs produits agricoles et autres.

"Sans doute qu'un tel projet a besoin d'être examiné dans ses moindres détails.

"On devra, je suppose, faire certaines exceptions ou réserves, mais je suis convaincu qu'il faudra adopter le principe fondamental si nous voulons avancer."

La portée de ces paroles du représentant du gouvernement de la métropole, le ministre même des colonies et le député du plus grand centre manufacturier de l'Angleterre, ne sauraient être exagérée. Le principe dont les colonies réclament l'adoption depuis des années est accepté.

Aussi le Congrès, après une discussion de plusieurs jours, au cours de laquelle des résolutions offertes par la chambre de commerce de Toronto et par le commissaire du Canada formellement favorable au commerce préférentiel, furent discutées et opposées par quelques libre-échangistes opiniâtres, afin d'en arriver à une conclusion unanime, adopta la proposition suivante :

"Ce congrès est d'opinion que l'établissement de relations commerciales plus étroites entre l'Angleterre et les colonies est un sujet qui mérite et demande la considération prompte et soignée des intéressés. Ce congrès représente de plus respectueusement au gouvernement que si les colonies ou aucune d'entre elles offre quelque suggestion sur ce sujet, il serait expédient de donner à telle suggestion toute considération et de chercher à formuler quelque plan pratique de réalisation en convoquant une conférence de délégués représentant toutes les parties intéressées."

En juin 1896, M. Chamberlain disait qu'il trouvait les éléments d'une proposition satisfaisante pour le commerce préférentiel dans les limites de l'Empire dans la résolution de la chambre de commerce de Toronto.

On peut donc dire que la poire était mûre quand sir W. Laurier débarqua en Angleterre pour le Jubilé.

Le 13 juin 1897, en présence de M. Laurier, le duc de Devonshire, autrefois chef du parti libéral en Angleterre, disait (tout en se déclarant encore en faveur du libre-échange) "qu'on attribuait au libre-échange des vertus qu'il ne possédait pas, et que l'on avait prédit des résultats qui avaient fait défaut"; que "son adoption universelle rapide dans tout le monde avait été prédite et que la prophétie ne s'était pas réalisée"; que "les admirateurs et les partisans quand même de l'école de Manchester essaient de nous per-